

BADMINTON CLUB DE CHAMBERY
Maison des Associations - Boîte G1
67 rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBERY

✉ jeunes@bcc73.com

info@bcc73.com

www.bcc73.com

 **Badminton Club de Chambéry**

JEUNES

Né(e) en 2002 et après

Bienvenu(e) à vous !

Voici le précieux sésame qui vous permettra de jouer au sein du BCC 73. Alors à vos crayon, clavier, imprimante ou scanner pour nous rendre au plus vite ce dossier dument rempli et accompagné des pièces justificatives, soit dans la boîte aux lettres du club, soit en main propre à un entraîneur ou à un responsable de créneau.

Pour toute information concernant la saison, rendez-vous sur www.bcc73.com

ATTENTION

*Aucune inscription ne pourra être acceptée si ce dossier n'est pas complet.
Avant de nous le remettre, vérifiez donc bien :*

- Avoir complété **toutes** les informations demandées sur la fiche d'inscription
- Avoir **signé la fiche d'inscription**
- Pour une première inscription : Avoir fait remplir par votre médecin le **certificat médical spécifique FFBad** fourni dans ce dossier (et uniquement celui-ci !)
Avoir **signé le certificat médical**
- Pour une réinscription : Avoir rempli le questionnaire de santé et l'attestation
- Avoir joint le règlement "inscription" correspondant à votre formule
- Avoir fourni les pièces justificatives pour toute réduction (famille, Pass Région)
- Seul les pages 3 et 4 ainsi que la page 5 ou 6 sont à rendre pour l'inscription

ATTENTION

Dépôt du dossier complet :

- 3 semaines avant le 1^{er} tournoi
- Tout dépôt de dossier après le 1^{er} novembre entraine une majoration de 15 €

Tarif saison 2019-2020

Catégorie	Type de licence	Tarif	
Adultes	Chambéry Cognin - Plein tarif	110€	
	Autres communes - Plein tarif	120€	
	Tarif réduit ⁽²⁾	90€	
	Double licence	60€ (part club)	
	Limité au Mardi Midi	70€	
	Entraînement initiation (par semestre)	25€	
	Entraînement confirmé	60€	
Jeunes ⁽¹⁾	Minibad - Plein tarif	65€	
	Minibad - Tarif réduit ⁽³⁾	50€	
	Minibad - 1^{er} licence	30€	
	Poussins - 1^{er} licence	65€	
	Jeunes - Plein tarif	115€	Possibilité de déduire 30€ Pass Région
	Jeunes - Tarifs réduit ⁽³⁾	90€	
Sports Adaptés	Licence adulte compétitive	66€ ⁽⁴⁾	
	Licence adulte non compétitive	58€ ⁽⁴⁾	
	Licence jeune compétitive	57€ ⁽⁴⁾	
	Licence jeune non compétitive	53€ ⁽⁴⁾	
	Double licence	25€ (part club)	

⁽²⁾ Tarif réduit : Etudiant, Pole Emploi, Famille (à partir de 3 licenciés dans la même famille) - Fournir un justificatif

⁽³⁾ Tarif réduit : Famille (à partir de 3 licenciés dans la même famille) - Fournir un justificatif

⁽⁴⁾ Assurance complémentaire en option (2€, 5€ ou 11€)

⁽¹⁾ Catégorie d'âge des jeunes			
2012 - 2013	U9 - Minibad	2006 - 2007	U15 - Minime
2010 - 2011	U11 - Poussin	2004 - 2005	U17 - Cadet
2008 - 2009	U13 - Benjamin	2002 - 2003	U19 - Junior

Partie réservée au club

Date de réception du dossier complet ----- / ----- / -----

Saisie poona :

Règlement : Cheque :

Espèce :

ANCV :

DOSSIER D'INSCRIPTION JEUNES AU BADMINTON CLUB DE CHAMBERY SAISON 2019 - 2020

Sexe : Homme Femme

Nom : -----

Prénom : -----

Date de naissance (JJ-MM-AAAA) : -----

Nationalité : -----

Adresse : -----

CP : Commune : -----

Téléphone : -----

Email d'un parent et du jeune éventuellement

J'accepte que mes informations et mon email soit stocké par le club, et utilisé à des fins de communications interne au club uniquement (annonce des créneaux, demande de bénévoles...)

Coordonnées du père

Nom : ----- Prénom : -----

Téléphone : -----

Coordonnées de la mère

Nom : ----- Prénom : -----

Téléphone : -----

- Nouvelle inscription
- Renouvellement
- Transfert (N° de licence à préciser si vous le connaissez)

Catégories

(date des âges au 01/01 inclus)

Cocher la case correspondante :

- MiniBad : né(e) en 2012 et 2013
- Poussin(e) : né(e) en 2010 et 2011
- Benjamin(e) : né(e) en 2008 et 2009
- Minime : né(e) en 2006 et 2007
- Cadet (te) : né(e) en 2004 et 2005
- Junior(e) : né(e) en 2002 et 2003

Licence Minibad Sans réduction	65€	<input type="checkbox"/>
Licence Minibad Réduction Famille <small>Fournir un justificatif</small>	50€	<input type="checkbox"/>
Licence Minibad 1 ^{er} licence	30€	<input type="checkbox"/>
Licence Poussin 1 ^{er} licence	65€	<input type="checkbox"/>
Licence Jeune Sans réduction	115€	<input type="checkbox"/>
Licence Jeune Réduction Famille <small>Fournir un justificatif</small>	90€	<input type="checkbox"/>
Utilisation Pass Région <small>Fournir une photocopie de la carte</small>	- 30€	<input type="checkbox"/>
Forfait entrainements adultes	60€	<input type="checkbox"/>
Total :		

Mode de paiement

- Chèque (à l'ordre du BCC73 - possibilité de payer en 3 fois, noter les mois d'encaissement au dos de chaque chèque)
- Espèces
- Chèques vacances ANCV
- Coupons sports ANCV

Si vous souhaitez une attestation d'inscription au BCC73, merci de faire une demande par mail à info@bcc73.com .

DANS L'INTÉRÊT DU DÉVELOPPEMENT DU BADMINTON FRANÇAIS, J'ACCEPTÉ QUE CES INFORMATIONS PUISSENT ÊTRE UTILISÉES PAR LA FÉDÉRATION À DES FINS D'INFORMATION.

J'ACCEPTÉ QUE LA FÉDÉRATION TRANSMETTE MES COORDONNÉES À DES TIERS AFIN NOTAMMENT DE RECEVOIR DES OFFRES PRIVILÉGIÉES ET SÉLECTIONNÉES PAR LA FÉDÉRATION.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition à la divulgation des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et l'article 21 du RGPD) .

Pour toute demande, adressez-vous à la FFbAd : cnil@ffbad.org

Je ne souhaite pas que mes résultats sportifs soient accessibles sur les sites dédiés.

Responsabilité :

En adhérent, je reconnais et m'engage à respecter le règlement intérieur du club disponible sur bcc73.com

Le club rappelle aux représentants légaux que les enfants qui participent à des compétitions individuelles demeurent sous leur responsabilité et non sous la responsabilité du club.

Dans le cadre des activités organisées par le club, les enfants peuvent être amenés à être véhiculés par des membres du club ou les parents d'autres enfants. Une autorisation écrite étant indispensable, merci de compléter l'attestation ci-dessous :

Je soussigné(e), Mme / Mlle / Mr -----responsable légal(e)
de l'enfant cité ci-dessus, autorise celui-ci à participer aux diverses activités du club et à être véhiculé.

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

IL EST RECOMMANDE DE FOURNIR LES COORDONNEES DES DEUX PARENTS POUR VOUS CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Le club tient à rappeler qu'il n'est pas une halte-garderie, que ceux qui le font vivre sont bénévoles et qu'en conséquence la participation des parents à la vie du club et à l'organisation de ses diverses manifestations (organisation de tournois, transport des enfants sur les lieux de compétition, sorties...) est vivement souhaitée

ASSURANCE :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBaD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,35€TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBaD - rubrique assurance.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

– Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »

– Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

DROIT A L'IMAGE :

Lors de manifestations organisées par la FFBaD, une ligue, un comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos dans le cadre des activités de la FFBaD et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise la FFBaD à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la FFBaD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration siffiante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date : _____

Signature du licencié : _____

Pour les mineurs :

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

en ma qualité de représentant légal de :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date : _____

Signature du représentant légal : _____



CcAB

Certificat médical de non contre-indication Formulaire obligatoire

Formulaire 1

adoption :
entrée en vigueur : 01/09/2017
validité : permanente
secteur : ADM
remplace : Chapitre 2.1.F1-2016/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBaD rappelle l'utilité:

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP. et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBaD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénom
né(e) le : / /

et, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du **sport ou du** badminton, y compris en compétition.

Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBaD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence au club qui le conservera

NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE GENERALI

3

Resumé des contrats GENERALI n° AN987.507 et EUROP Assistance n°58.223.892

VOUS ÊTES LICENCIÉ LA FFBAD, VOTRE LICENCE COMPREND :

1/ une garantie Responsabilité Civile obligatoire : Incluse dans la licence, elle vous assure pendant la pratique de votre activité sportive FFBAD contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Tous les détails sur le site internet de la FFBAD.

2/ une garanties Accident Corporel non obligatoire : La FFBAD attire l'attention de ses licenciés sur le fait que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFBAD propose à ses licenciés trois formules d'assurance :

- Une garantie « Accident Corporel de base » incluse dans la licence ;
- Deux options complémentaires A et B permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base.

Le détail de ces garanties vous est présenté ci-dessous et dans les notices d'information GENERALI référencées « Assurance FFBAD » en libre consultation sur le site internet de la FFBAD.

Garantie Accident Corporel de base (0,32 € TTC)

NATURE DE LA GARANTIE ACCIDENT	MONTANTS GARANTIS		
	LICENCIÉS	DIRIGEANTS	ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU
Décès	10.000 €	20.000 €	40.000 €
Déficat Fonctionnel Permanent	30.000 € / pers. x taux d'invalidité	40.000 € / pers. x taux d'invalidité	80.000 € / pers. x taux d'invalidité
Indemnité journalière en cas d'arrêt de travail	nant	nant	Maximum 60 € par jour pendant 365 jours au plus, franchise 7 jours
Frais de traitement [1]	1.500 € par sinistre		
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	100 € par victime et par accident		
Dépassements d'honoraires [1]	Maximum 250 € par sinistre		
Hospitalisation	100% du forfait hospitalier		
Optique [1]	350 € par bris		
Soins dentaires et prothèses [1]	1.000 € par sinistre		
Frais de remise niveau scolaire	50 € par jour, maximum 60 jours après application d'une franchise de 10 jours		
Centre de traumatologie sportive [1]	Maximum 4.500 €		
Remboursement collision club et licence suite accident corporel couvert par le contrat et entraînant un arrêt total d'activité sportive médicalement justifié	Sur justificatifs: max 250 € par sinistre. Remboursement au prorata de la période de non activité. Franchise relative de 3 mois		

[1] Sous condition des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

Assistance rapatriement Prestations à livrer par EUROP Assistance contrat n°58.223.892 appelez le +33.(0)1.41.85.81.02	Rapatriement : frais réels Frais médicaux l'étranger [1] : 152.500 €
---	--

OPTIONS A et B COMPLÉMENTAIRES la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégés lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau se substituent aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 10,12 € TTC	OPTION B 19,62 € TTC
Décès	20.000 €	40.000 €
Déficat Fonctionnel Permanent	40.000 €	80.000 €
Indemnités journalières (après application d'une franchise de 7 jours)	30 € par jour pendant 365 jours	60 € par jour pendant 365 jours

Attention : Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

MODALITÉS D'ADHÉSION AU CONTRAT

Le licencié ayant postulé la licence FFBAD est couvert automatiquement au titre des garanties de base du contrat qui lui sont applicables. Il peut refuser d'adhérer à la garantie de base « accident corporel » par écrit (procédure obligatoire), directement auprès de son club et l'aide du document « refus des garanties accident corporel » en ligne sur le site internet de la FFBAD. S'il désire bénéficier d'une garantie plus tendue au travers des options complémentaires A ou B, le licencié devra utiliser le bulletin d'adhésion d'adhésion en ligne sur le site internet de la FFBAD. Le complément de prime de l'augmentation des garanties sera réglé directement auprès d'AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 09.

VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et des notices d'information référencées « Assurance FFBAD » dont le licencié reconnaît avoir reçu un exemplaire.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFBAD et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFBAD pour la saison en cours n'est plus valide.

ASSUREUR : GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrat de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Tailbout - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française.

La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

MODALITÉS D'EXAMEN DES RECLAMATIONS

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09

INFORMATION RELATIVE A LA VENTE A DISTANCE :

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires compter du jour de la conclusion du contrat (rappelé la date d'effet des garanties mentionnées dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties.

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse :

AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 9

Je soussigné _____, renonce par la présente l'adhésion au contrat d'assurance Individuelle Accident n° AN987.507 que j'avais souscrit à distance le _____.

Fait _____, le _____ SIGNATURE»

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation. Le cas échéant, les cotisations déjà versées ne seront remboursées l'exception de celles correspondant à la période de garantie couverte.

Fait _____, le _____
Signature du licencié :

INFORMATION SUR LE CONTRAT

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment la souscription ou en cas de sinistre, contactez :

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris
N° VERT : 0 800 886 486
Assurance-ffbad@aiac.fr

Les réserves des contrats sont entièrement chargeables depuis le site internet de la FFBAD – www.ffbad.org - rubrique assurance. Les contrats sont consultables à la Fédération, 9-11 avenue Michelet, 93583 Saint-Ouen Cedex.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident en ligne que vous trouverez sur le site internet de la FFBAD (rubrique assurance). Un accusé de réception comprenant un numéro de dossier et la procédure à suivre pour le meilleur traitement de votre dossier vous seront immédiatement communiqués par Email.

Pour faire appel EUROP ASSISTANCE :
appelez le +33.(0)1.41.85.81.02.
Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.

BCC73 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour but de préciser les droits et devoirs des licenciés du BCC73. Le licencié se doit d'avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepte les termes.

Article 1 : A qui s'applique-t-il ?

Le règlement intérieur s'impose pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion.

Article 2 : Inscription

Les joueurs désirant participer aux créneaux d'entraînement ainsi qu'aux créneaux de jeu libre doivent s'être acquittés de leur cotisation et avoir fourni les documents nécessaires (voir feuilles d'inscription).

Article 3 : Certificat médical

Pour une nouvelle inscription, un certificat de « non contre-indication à la pratique du badminton en compétition » est obligatoire. Seul le modèle de certificat médical agréé FFBAD sera accepté.

Pour une réinscription, le certificat médical dépend du questionnaire de santé et de l'attestation. En cas de renseignement erroné, le club décline toute responsabilité.

Article 4 : Assurance

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence FFBad assure en cas de blessure mais il est conseillé de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

Article 5 : Comportement

Le BCC73 est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect d'autrui. Tout adhérent témoignant d'un comportement considéré comme contraire à l'éthique sportive ou adoptant un comportement pouvant nuire à l'image du club sera sanctionnable. Seul les membres du bureau sont habilités à statuer sur une éventuelle sanction pouvant aller du simple avertissement verbal jusqu'à une exclusion.

Article 6 : Ponctualité

Pour le bon déroulement des entraînements, la ponctualité est de mise, par respect des entraîneurs et des autres joueurs.

En cas d'absence ou de retard important lors des entraînements il est souhaitable de prévenir la personne en charge de la séance.

Article 7 : Matériel

Que ce soit lors des séances d'entraînement ou de jeu libre, les participants ont en charge le matériel. Chacun doit participer au montage et au démontage des terrains.

Des structures sont mises à notre disposition par les municipalités, il est du devoir de chacun de les respecter. En cas de dégradation matériel, la responsabilité incombera à la personne impliquée.

Les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur du gymnase.

Article 8 : Vie du club

Il est demandé aux adhérents (joueurs d'interclubs, compétiteurs et autres) de participer aux événements du club en particulier lors de l'organisation des tournois (installation, buvette, rangement, ...).

Article 9 : Adhérent Mineur

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable de l'entraînement les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que l'encadrant est présent avant de les laisser au gymnase. A la fin du créneau horaire, les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club. A charge des parents de venir les récupérer à l'heure.

Lors de tournois, les jeunes sont sous la responsabilité de leurs parents, l'entraîneur étant uniquement présent pour coacher durant le tournoi.

Lors des créneaux de jeu libre, la présence d'un adulte est obligatoire auprès de l'enfant. Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

Article 10 : Droit à l'image

Tout adhérent dont la photo est publiée par le club bénéficie du droit de retrait à l'image (articles 39 et suivant de la loi du 06 janvier 1978 modifiée). Il suffit alors d'envoyer un courriel au club (info.bcc73@yahoo.fr) en mentionnant la référence de la photo concernée.

Article 11 : Responsabilité

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou perte et recommande aux pratiquants de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements, des créneaux de jeu libre et des compétitions.

Article 12 : Assemblée Générale

Tous les adhérents sont invités à participer à l'AG du club qui se tient une fois par an. Afin que les décisions prises lors de cette assemblée soient validées, le quorum (1/4 des adhérents) doit être atteint.

Le bureau

Créneaux saison 2019-2020 **

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
TOUT PUBLIC						
Jeu libre	Complexe Boutron Salle CHAMOUX * 20h - 22h	Gymnase de MÉRANDE 12h30 - 13h45 Complexe Boutron Salle CHAMOUX * 20h30 - 22h	Complexe Boutron Salle CHAMOUX * et BOUTRON 1 * 20h - 22h	Gymnase de MÉRANDE 20h - 22h (3 terrains) Salle BOUTRON 1 * (Niveau confirmé) 20h - 22h	Gymnase du LEVANT Cognin 10h - 13h	Gymnase du LEVANT Cognin 14h - 16h
Créneau Animé (Dernier mercredi de chaque mois)			Salle CHAMOUX * 20h - 22h			
ADULTES						
Entraînement adultes initiation	Salle BOUTRON 1 * 20h - 22h					
Entraînement adultes confirmé				Gymnase du BIOLLAY 20h30 - 22h30		
Entraînement adultes confirmé +		Gymnase du BIOLLAY 20h - 22h30				
Entraînement sport adapté		Salle CHAMOUX * 17h30 - 19h				
JEUNES						
Entraînement minibad		Salle CHAMOUX * 17h30 - 19h	Gymnase du BIOLLAY 8h30 - 10h	Gymnase du BIOLLAY 17h30 - 19h		
Entraînement poussins			Gymnase du BIOLLAY 8h30 - 10h	Gymnase du BIOLLAY 17h30 - 19h		
Entraînement benjamins			Salle CHAMOUX * 16h30 - 18h15			
Entraînement minimes - cadets1 initiation			Salle CHAMOUX * 18h15 - 20h			
Entraînement minimes - cadets - juniors compétiteurs			Salle BOUTRON 1 * 18h15 - 20h			
Entraînement cadet2 - juniors		Salle CHAMOUX * 19h - 20h30				
Entraînement benjamins - minimes - cadets compétiteurs				Gymnase du BIOLLAY 19h - 20h30		



** Hors vacances scolaires. Une information sera mise à disposition avant chaque période de vacances précisant les créneaux disponibles.

* Les salles Chamoux et Boutron 1 font partie du Complexe Boutron à Chambéry le haut